Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 19 (1927)

Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

19me année OCTOBRE 1927 No 10

Après le congrès.

Par *Karl Dürr.*

Les journées d'Interlaken appartiennent déjà au domaine du passé. Si nous jetons un coup d'œil attentif sur les délibérations, nous constatons que le congrès d'Interlaken a poursuivi ce qui a été commencé à Lausanne avec le programme minimum. Le congrès s'est placé sur le terrain des réalités. Il sut écarter du chemin tout ce qui pourrait être un obstacle à la marche du mouvement. N'omettons pas de signaler aussi l'orientation dans les questions économiques, la protection des travailleurs et l'assurance sociale.

Le congrès rencontra un grand intérêt parmi les fédérations et les cartels. Excepté quelques petites organisations, les fédérations firent pleinement usage de leur droit de délégation. Les grands cartels étaient également fortement représentés.

Le rapport proprement dit n'exigea pas beaucoup de temps. Le rapporteur se contenta de faire quelques observations et de commenter les propositions présentées concernant l'édition d'un journal syndical unique et l'extension du secrétariat.

Du point de vue de la défense des intérêts syndicaux dans la publicité, la première de ces propositions a certainement bien du bon; elle contribuerait dans une large mesure à intensifier la propagande au moyen de la presse. Toutefois il ne faut pas méconnaître que le moment pour la réalisation de cette idée n'est pas encore arrivé. L'extension du secrétariat doit également être examinée avec une extrême prudence, afin de découvrir ce qui est le plus nécessaire à l'Union syndicale et voir de quelle manière les moyens financiers disponibles peuvent être le mieux utilisés. Il ne faut donc pas compter sur une prompte solution de ce problème. Il est possible qu'une combinaison avec le secrétariat de la Centrale d'éducation ouvrière entre en considération, cependant il n'est pas dit que cette solution soit la meilleure.

D'après le rapport de la Centrale d'éducation ouvrière, on voit que l'on pense maintenir pour le moment au secrétariat l'état de